



**HAUT-COMMISSARIAT
DES NATIONS UNIES
AUX DROITS DE L'HOMME**



**Commission mixte entre
l'Organisation internationale de la Francophonie
et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme**

Paris, 7 octobre 2009

**Relevé de conclusions
sur la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord cadre
entre l'OIF et le HCDH**

L'Organisation Internationale de la Francophonie (ci-après : « OIF ») et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (ci-après : « HCDH ») ont réuni leur Commission mixte, le 7 octobre 2009 à Paris, sous la présidence conjointe du Secrétaire général de la Francophonie, *Monsieur Abdou Diouf*, et de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, *Madame Navanethem Pillay*. La tenue de cette Commission, prévue par l'Accord cadre du 8 septembre 1997 qui lie l'OIF et le HCDH, avait pour objectif de faire un premier bilan sur le programme de coopération couvrant la période 2007-2009. Celui-ci avait été adopté lors de la dernière Commission mixte, convoquée à Genève le 25 septembre 2007.

La Commission mixte s'est félicitée des résultats enregistrés au cours de ces deux dernières années, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des principaux instruments internationaux dans le domaine des droits de l'homme, la prévention et le règlement des conflits et, enfin, la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité. Elle a profité de cette occasion pour analyser comment améliorer les modalités de la coopération à l'avenir.

Conformément au paragraphe 1 de l'Article 2 de l'Accord cadre susmentionné, la Commission mixte s'est attachée, en s'appuyant sur les principaux instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme ainsi que sur les Déclarations de Bamako (2000) et Saint-Boniface (2006) adoptées par la Francophonie, à identifier un nouvel ensemble de projets de collaboration dans des secteurs d'activités d'intérêt commun, fondés sur les éléments de convergence entre le Plan de gestion stratégique (SMP) du HCDH 2010-2011 et la Programmation quadriennale 2010-2013 de l'OIF. Ces projets seront développés en 2010 et 2011 autour des trois grands axes suivants :

1. La mise en œuvre des instruments et mécanismes des droits de l'homme, en s'inscrivant dans une continuité qui s'étend de la ratification des textes à l'intégration et à l'application effective des normes internationales, en passant par le respect des obligations conventionnelles des Etats parties, notamment pour la présentation de leurs rapports nationaux. L'accent sera mis sur les instruments relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, aux droits de l'enfant, des migrants, des personnes handicapées, ainsi que sur la formation et l'éducation aux droits de l'homme, visant en particulier les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile. De même, des activités destinées à soutenir les pays qui seront soumis à l'Examen Périodique Universel (EPU) seront mises en œuvre. Les échanges porteront également sur la réflexion qui sera menée à l'occasion de la préparation de la réforme du Conseil des droits de l'homme prévue pour 2011 ainsi que sur le développement d'une concertation transrégionale autour de sujets d'intérêt commun dans le domaine des droits de l'homme.

2. La promotion des droits de l'homme dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans la consolidation de la paix, par des échanges d'informations réguliers et des initiatives concertées concernant les pays en situation de crise ou de sortie de crise, aux niveaux national et régional. L'accent sera mis sur l'appui à la justice, la justice en période de transition, la lutte contre l'impunité, la traite des êtres humains ainsi que sur l'intégration des droits de l'homme dans les processus de maintien et de consolidation de la paix.

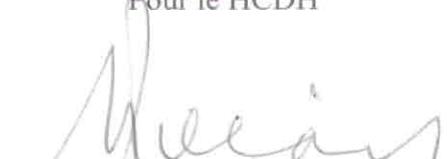
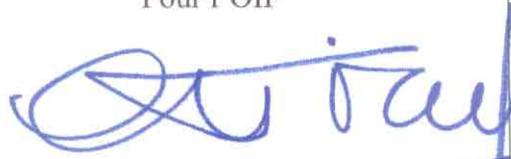
3. La promotion de la diversité et la lutte contre toutes les formes de discrimination, par des interventions qui se situeront en étroite complémentarité avec celles prévues pour le premier axe, notamment pour la mise en œuvre des instruments relatifs à la protection des groupes les plus vulnérables et pour la promotion de la

diversité des droits culturels. Il s'agira également de soutenir le renforcement des programmes de formation et d'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie.

Dans ces trois grandes directions, l'OIF et le HCDH se sont engagés à mettre en œuvre, en 2010 et 2011, des activités de sensibilisation, d'information et de formation, d'expertise et de conseil, d'observation permanente et d'alerte précoce. A cet effet, l'importance d'associer étroitement les institutions nationales, les ONG et les médias, à la fois comme partenaires et comme bénéficiaires de ces activités, a été soulignée tant par le HCDH que par l'OIF.

La Commission mixte a par ailleurs instauré, dans le cadre de la poursuite de cette coopération, un Comité de suivi technique, qui sera chargé de planifier et de superviser les activités menées en 2010 et 2011. Ce Comité de suivi technique se réunira deux fois par an, alternativement à Paris et à Genève, et fera rapport à la prochaine Commission mixte.

Fait à Paris, le 7 octobre 2009

<p>Pour le HCDH</p>  <p>Mme Navanethem PILLAY Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme</p>	<p>Pour l'OIF</p>  <p>M. Abdou DIOUF Secrétaire général de la Francophonie</p>
--	---